

Partez à la découverte du Marais des Olonnes.



Randonnée n°9037

Durée :	1h30	Difficulté :	Facile
Distance :	5,32 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	6 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	6 m		
Point haut :	5 m	Commune :	L'Île-d'Olonne (85340)
Point bas :	-1 m		

Description

Se garer Place de l'Église.

(D/A) Partez par la rue à l'angle, à proximité d'un salon de coiffure. Suivez la Rue de la Salorge en passant devant l'École des Salines. Au panneau Stop, prenez en face le Chemin du Père Christal. À l'intersection suivante, tournez sur le chemin à gauche jusqu'au panneau "Le sentier des fleurs de sel".

(1) À cet endroit, bifurquez à droite. Après le petit pont, prenez à droite le chemin gravillonné. (On peut aller jeter coup d'œil à gauche aux trois marais salants actifs et revenir ensuite au petit pont).

(2) Au croisement suivant, bifurquez à gauche et poursuivez sur le chemin principal qui serpente entre les bassins du marais.

(3) À l'intersection suivante, suivez à droite la direction "Canoë de l'Auzance, Plages. La Salaire".

(4) À la nouvelle intersection, tournez à droite, puis 150 m après, encore à droite. Rejoignez la route goudronnée.

(5) Tournez à droite. Passez devant les entrées des impasses Cupressus et Kierrey. Puis bifurquez sur la droite dans l'Impasse des Gabelous.

(6) Au virage, prenez à droite le chemin indiqué "centre bourg". Délaissez un premier chemin partant à droite et rejoignez la fourche suivante. À cet endroit, abandonnez le chemin principal, qui va au bourg, et virez sur le sentier à droite pour marcher entre deux étendues d'eau et dans la direction d'une cabane. Poursuivez en longeant les bassins à main droite. Rejoignez un sentier, un peu avant l'entrée dans le marais. Allez tout droit et, 60 m après, tournez à gauche pour reprendre le chemin du Père Christal, emprunté à l'aller. La Rue de la Salorge, dans le prolongement, ramène au point de départ **(D/A)**.

Si vous effectuez cette randonnée en juillet-août, vous pouvez prolonger la découverte des marais en grim pant au sommet du clocher pour profiter du panorama.

Informations pratiques

Il est possible de faire ce circuit en vélo.

A proximité

Clocher panoramique de l'église de l'Île d'Olonne. Vue sur le marais et le pays des Olonnes. Visite libre ou payante. Également en nocturne pour admirer le coucher du soleil.

Points de passages

- D/A Place de l'Église**
N 46.561865° / O 1.782222° - alt. 5 m - km 0
- 1 Panneau "Le sentier des fleurs de sel"**
N 46.56054° / O 1.788994° - alt. 1 m - km 0.76
- 2 Bifurcation**
N 46.562192° / O 1.791214° - alt. 1 m - km 1.29
- 3 Intersection**
N 46.562639° / O 1.795535° - alt. 0 m - km 1.68
- 4 Intersection**
N 46.56863° / O 1.799487° - alt. 2 m - km 2.59
- 5 Jonction route**
N 46.572954° / O 1.791905° - alt. 1 m - km 3.53
- 6 Départ de sentier**
N 46.566505° / O 1.785752° - alt. 0 m - km 4.49
- D/A Place de l'Église**
N 46.561765° / O 1.782096° - alt. 5 m - km 5.32

L'observatoire des oiseaux. Ouverture en juillet août, tous les jours de 9h30 à 18h.

Pêche

Il est interdit de pêcher dans les marais. Propriétés privées.

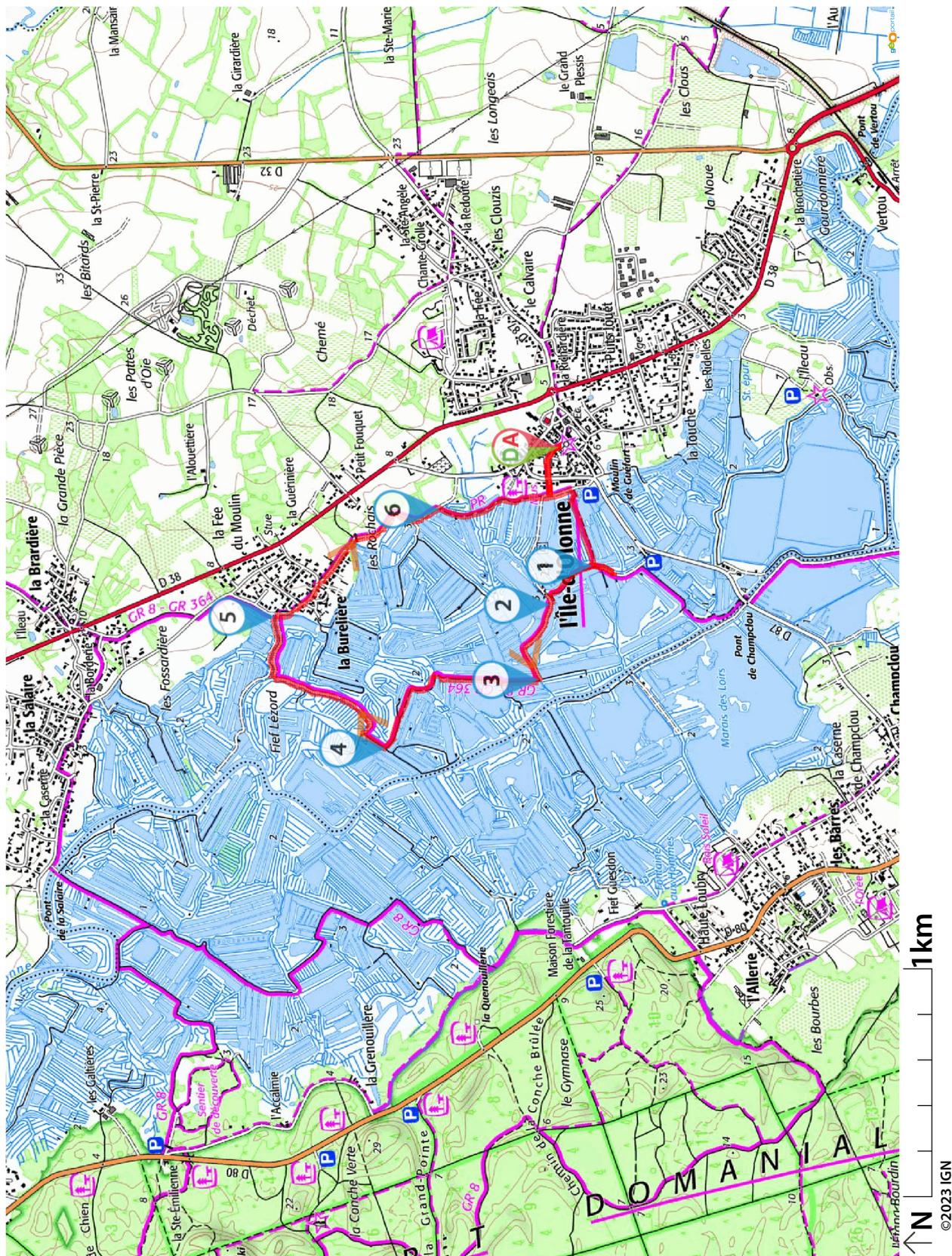
La Fête des Vieux Métiers à l'Île d'Olonne. Ce rendez-vous phare en juillet anime, pendant 2 jours, le bourg de l'Île d'Olonne. C'est gratuit.

Canoë-kayak sur l'Auzance.

Le musée de la Petite Gare à l'Île d'Olonne. Ancienne gare du réseau de chemin de fer reliant Bourgneuf-en-Retz aux Sables d'Olonne de 1925 à 1949. Transformée en musée, elle permet de découvrir la vie des Îsiais au début du 20ème siècle.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-des-fleurs-de-sel/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

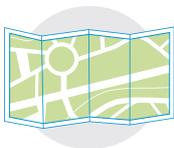
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.